

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE412

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 55 TER

I. A l'alinéa 2, substituer à la référence :

« L. 411-9 »

la référence :

« L. 411-8-1 »

II. En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.